

Lettre de l'inspection pédagogique EPS Novembre 2020

✉ serge.morth@ac-guyane.fr

✉ Pascal.Le-Gall@ac-guyane.fr

☎ 0594 27 22 33 / 0694 21 83 11

☎ 06 94 91 08 59

Instructions relatives à la notation des élèves aux épreuves d'examens d'EPS 2021 en contexte Covid-19: Bac GT et voie professionnelle

Cette lettre s'appuie sur les annonces du 5 novembre dernier du ministre, et conséquemment sur une communication de l'Inspection Générale, dans le contexte Covid-19 de novembre 2020.

A mesdames et messieurs les professeur-e-s d'EPS des LPO, lycées GT et LP.

Certification 2021 Bac GT

Suite au protocole sanitaire EPS de novembre 2020 :

« L'évaluation certificative au baccalauréat prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités » en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités ». La période d'état d'urgence sanitaire et de confinement a un caractère exceptionnel : la possibilité doit être laissée de poursuivre l'EPS sans préoccupation certificative à court terme. Cette possibilité doit aussi être offerte pour les examens de la voie professionnelle. »

Suite aux dernières annonces du ministre qui suppriment les évaluations communes de première et terminale, les deux parties du contrôle continu (les 30% et 10%) doivent fusionner en une partie globale valant 40%.

Quoi qu'il en soit, une note d'EPS devra être posée pour entrer dans ces 40% de Contrôle Continu et, à cette heure, personne ne peut deviner la suite de l'année scolaire et ses conditions sanitaires. Par conséquent nous pouvons retenir les principes suivants :

- une note est posée à partir des éléments dont dispose l'enseignant sur les acquisitions des élèves ;
- *a priori* à partir des notes des bulletins : veiller à l'équité de traitement des élèves ;
- cette évaluation peut être complétée par tout autre élément jugé pertinent par l'enseignant afin de finaliser la note proposée ;
- rien n'interdit l'organisation de CCF (1, 2 ou 3) au long de l'année - en fin de séquence (AFL1 accompagné si possible des AFL 2 et 3) ou en épreuve différée (dite de rattrapage) : point de repère pour la profession et garantie d'évaluation plus « officielle » et équitable ;

- les établissements qui le jugent pertinent (activités qui le permettent, durée d'apprentissage suffisante pour les élèves, conditions sanitaires respecté, etc.) peuvent organiser un premier CCF dès à présent ;
- l'évaluation doit bien entendu être réalisée à partir des référentiels validés cette année. Pour autant, au regard de l'impact de l'épidémie sur le temps de pratique des élèves, les niveaux d'exigence peuvent être revus à la baisse si cela apparaît justifié ;
- le protocole peut également être ajusté à la marge pour respecter les contraintes sanitaires : exemple : le nombre de rôles sociaux revu à la baisse pour cause d'impossibilité d'évaluation ;
- si l'organisation de la coévaluation est trop complexe, l'évaluation par l'enseignant de la classe est autorisée ;
- pour les établissements qui proposent un enseignement optionnel, une note « enseignement optionnel » viendra compléter la note EPS « enseignement obligatoire » dans le cadre des 40% du CC.

Voie professionnelle.

Rien n'est encore paru concernant d'éventuels aménagements des examens de la voie professionnelle. Donc pour l'instant c'est le statu quo. Vous serez bien entendu informés si le ministère adresse des consignes.

Par anticipation, si des mesures étaient prises nous pouvons nous attendre aux adaptations qui suivent :

Certification 2021 CAP

Idem que la voie GT avec encore plus de souplesse, sachant que :

- il n'existe pas de liste d'APSA ;
- la majorité des AFLP est évaluée au fil de la séquence ;
- la parution tardive de la circulaire n'a pas permis de construire des référentiels locaux dans toutes les APSA programmées, ni à l'inspection de les valider.

Quoiqu'il en soit, il faut que les élèves disposent d'une note en EPS pour leur CAP. Plus elle reposera sur des temps de CCF, plus elle comportera une dimension officielle et équitable.

Si l'organisation de CCF n'est pas jugée pertinente, une note est posée à partir des éléments dont dispose l'enseignant sur les acquisitions des élèves, bulletins scolaires par exemple.

Certification 2021 Bac Professionnel

Idem que la voie GT. La note d'EPS reposera sur les CCF organisés dont un éventuellement issue de la classe de première. Plus cette note reposera sur des temps de CCF, plus elle comportera une dimension officielle et équitable.

Si l'organisation de CCF n'est pas jugée pertinente, une note est posée à partir des éléments dont dispose l'enseignant sur les acquisitions des élèves, bulletins scolaires par exemple.

Quel que soit le diplôme :

- il apparaît prudent et nécessaire de poser des notes sur les bulletins scolaires en lien avec les AFL/AFLP, qu'elles soient issues ou non d'un CCF ;
- rechercher la plus forte adéquation possible entre les notes du CCF et les notes du bulletin scolaire ;
- renseigner précisément le PackEPS ;

- comme l'an passé, les appréciations littérales apportées au bulletin et au livret scolaire sont importantes car elles éclaireront le jury sur le comportement de l'élève dans le courant de l'année et pendant la période de confinement ;

Informations relatives aux commissions académiques :

- celle prévue le 13 novembre est reportée vendredi 18 décembre.
- des éléments complémentaires sont susceptibles de vous être adressés dans le courant de l'année afin de préciser les modalités de traitement des évaluations certificatives ;
- la commission du vendredi 4 juin est maintenue et devra être précédée par votre commission établissement dont la date limite est maintenue au 27 mai afin de vous donner le temps de saisir vos propositions de notes sur le Pack EPS et préparer les bilans que vous présenterez lors de la commission académique.

Nous vous sommes conscients des difficultés que vous rencontrez, mais nous savons que, comme l'an passé, vous saurez vous adapter à la situation et œuvrer au bénéfice des élèves tout en leur assurant un traitement équitable. Nous vous en remercions.

